**Coordonnateur(trice) PEAS sur place pour [contexte]**

**Cadre type de référence[[1]](#footnote-2)**

*À contextualiser* en *fonction des besoins concrets et des réalités locales,*

*ainsi que des dispositifs de PEAS déjà en place dans le pays.*

[*Insérer des informations générales sur le* contexte *et sur les évolutions en matière de protection contre l’exploitation et les atteintes sexuelles (PEAS) à ce jour.* *La protection contre l’exploitation et les atteintes sexuelles est l’un des engagements fondamentaux pris par le Secrétaire général des Nations Unies et le Comité permanent interorganisations (IASC). Pour honorer cet engagement, le IASC s’emploie à renforcer la PEAS dès le début des interventions humanitaires, en portant une attention particulière à des domaines prioritaires tels que le signalement sûr et accessible, une réponse centrée sur les victimes/rescapé(e)s et une responsabilité accrue[[2]](#footnote-3). Le Représentant spécial (adjoint) du Secrétaire général/Coordonnateur de l’action humanitaire/Coordonnateur résident et l’équipe de pays pour l’action humanitaire/l’équipe de pays des Nations Unies est responsable de la mise en œuvre de la politique collective de protection contre l’exploitation et les atteintes sexuelles.*]

Sous la supervision générale du [*Représentant spécial (adjoint) du Secrétaire général/Coordonnateur de l’action humanitaire/Coordonnateur résident/Coordonnateur des réfugiés*], le(la) Coordonnateur(trice) PEAS coordonne et appuie les activités collectives en matière de PEAS dans/à [*contexte*]. Il(elle) fait rapport directement au [*plus haut responsable de l’intervention et/ou plus haut responsable présent sur place, comme indiqué ci-dessus*][[3]](#footnote-4). En étroite collaboration avec les coprésidents du réseau PEAS [*organisation coprésidente* et *organisation coprésidente*], le(la) Coordonnateur(trice) PEAS s’acquittera des tâches suivantes :

**Responsabilités :**

**Appui au programme PEAS dans le pays**

* Aider les hauts responsables à élaborer et mettre en œuvre une stratégie PEAS dans le pays.
* Aider les hauts responsables à instituer un réseau PEAS interorganisations chargé de la coordination technique de la PEAS, dont les membres sont issus des [*organismes du système des Nations Unies ; organisations internationales, nationales et locales ; mission des Nations Unies ; et/ou organismes gouvernementaux*] intervenant dans/à [*contexte*].
* Aider le réseau à réaliser une évaluation conjointe des risques en matière de PEAS dans/à [*contexte*], afin d’éclairer les décisions stratégiques prises par les hauts responsables.
* Aider les hauts responsables à élaborer et mettre en œuvre le cadre de référence du réseau PEAS et un plan d’action sur la base de l’évaluation des risques.

**Coordination du réseau PEAS**

* Coordonner et soutenir le réseau PEAS interorganisations en concertation avec les coprésidents du réseau [*organisation coprésidente* et *organisation coprésidente*] afin qu’il s’acquitte de ses responsabilités conformément à son cadre de référence et à son plan d’action
* Représenter le réseau PEAS dans [*les organes de coordination et les enceintes de direction concernés dans le contexte*]
* Lorsque le(la) Coordonnateur(trice) PEAS n’est pas disponible, le réseau sera supervisé, soutenu et représenté par [*organisation coprésidente* et *organisation coprésidente*]

**Renforcement de la PEAS au sein des organisations**

* Sur demande, fournir des avis d’expert et un soutien technique aux membres du réseau et aux autres entités concernées intervenant dans le contexte, afin de renforcer leurs programmes PEAS internes conformément aux bonnes pratiques et aux normes[[4]](#footnote-5)

**Mobilisation des parties prenantes**

**Collaboration avec la communauté**

*Toute activité visant à collaborer avec la population touchée doit être planifiée et mise en œuvre en étroite coordination avec les groupes/acteurs* *chargés de la responsabilité à l’égard des populations touchées et/ou de la communication avec les communautés dans/à* [contexte]

* Dans le cadre des activités générales de mobilisation communautaire, aider le réseau à connaître le point de vue de la communauté sur le comportement des travailleurs humanitaires et des autres personnes travaillant dans le domaine de [*aide humanitaire*], ainsi que ses préférences en ce qui concerne la communication sur les questions sexuelles et la réception et l’échange d’informations sensibles, afin d’éclairer les mesures de sensibilisation et les activités du réseau.
* Aider le réseau à élaborer une stratégie de communication collective visant à faire connaître les principaux messages sur la PEAS, y compris les droits des populations touchées, le fait que l’assistance et les services ne sont jamais conditionnés à des faveurs sexuelles, et les modalités de dépôt des plaintes sensibles.
* Veiller à ce que la mise en œuvre du plan d’action du réseau PEAS soit éclairée par la participation de la communauté, adaptée au contexte et à la culture, et axée sur les besoins de la communauté.

**Coordination des [*groupes sectoriels/secteurs*]**

* Collaborer et se concerter avec les [*groupes sectoriels/secteurs*] dans/à [*contexte*] afin que la PEAS soit prise en considération pendant la planification et l’élaboration des politiques et des programmes.
* Représenter le réseau PEAS et faire le point des activités de PEAS pertinentes aux réunions de [*groupes sectoriels/secteurs*] et entre [*groupes sectoriels/secteurs]*
* Rendre compte au réseau PEAS des évolutions et faits nouveaux concernant les [*groupes sectoriels/secteurs*] qui peuvent influer sur la mise en œuvre du plan d’action PEAS

**Sous-[groupes sectoriels/secteurs] de la protection, de la lutte contre la violence sexiste et de la protection de l’enfance**

* Collaborer avec le Coordonnateur du [*groupe sectoriel/secteur*] de la protection, le Coordonnateur du sous-[*groupe sectoriel/secteur*] de la lutte contre la violence sexiste, et le Coordonnateur du sous-[*groupe sectoriel/secteur*] de la protection de l’enfance afin de garantir une approche harmonisée des activités de prévention et de soutien aux victimes/rescapés et de faire en sorte que les activités du réseau PEAS suivent une approche centrée sur les victimes/rescapés à l’appui de leurs droits
* [*Lorsqu’il existe un spécialiste des droits des victimes, un défenseur des droits des victimes sur le terrain ou un point de contact pour les droits des victimes chargé de soutenir les entités des Nations Unies à l’échelle du système : se concerter avec le* *spécialiste des droits des victimes/défenseur des droits des victimes sur le terrain/point de contact pour les droits des victimes et le Coordonnateur de la lutte contre la violence sexiste, pour garantir la cohérence de l’approche mise en œuvre à l’échelle des Nations Unies en matière de prévention de l’exploitation et des atteintes sexuelles et de soutien aux victimes/rescapés*]

**Acteurs gouvernementaux**

* Aider les hauts responsables à élaborer une stratégie de collaboration locale avec le gouvernement hôte, qui identifie notamment des points d’accès au niveau des ministères et des parties prenantes concernés à des fins de sensibilisation

***[Mission des Nations Unies***

* *Lorsqu’une mission des Nations Unies est présente dans le contexte, et qu’elle n’est pas représentée au sein du réseau PEAS : collaborer aux niveaux stratégique et technique afin de garantir des messages harmonisés, d’éviter le chevauchement d’activités et d’échanger des informations sur les tendances et évolutions*]

**Établissement/renforcement d’un mécanisme de plainte interorganisations**

*Le(la) Coordonnateur(trice) PEAS aide les membres du réseau PEAS à instituer et à gérer un mécanisme communautaire de plainte interorganisations (CBCM) en* ***reliant*** *les mécanismes de plainte et de retour d’informations des membres du réseau par des voies de renvoi convenues, en* ***créant*** *de nouvelles voies de dépôt de plainte lorsque des lacunes en matière de signalement sont identifiées, et en* ***renforçant les capacités*** *de toutes les personnes qui gèrent des voies de dépôt de plainte en ce qui concerne les protocoles de renvoi interorganisations. Le(la) Coordonnateur(trice)* ***promouvra*** *la compréhension précitée d’un CBCM parmi les membres du réseau et au-delà, de façon que la participation au mécanisme soit la plus large possible.*

**Participation des parties prenantes à la conception du mécanisme communautaire de plainte**

* Aider les membres du réseau à consulter toutes les parties prenantes concernées et à collaborer avec elles pendant la conception du CBCM, afin de garantir le soutien à ce mécanisme, un engagement de haut niveau en sa faveur, sa durabilité, ainsi que la confiance de la communauté à son égard et son appropriation.

**Procédures opératoires permanentes concernant le renvoi des plaintes**

* Aider le réseau à rédiger des procédures opérationnelles permanentes relatives au mécanisme interorganisations de renvoi des plaintes, conformément aux [*Procédures opérationnelles permanentes mondiales régissant la coopération au sein des mécanismes communautaires de plainte*](https://interagencystandingcommittee.org/accountability-affected-populations-including-protection-sexual-exploitation-and-abuse/documents-51) *interoganisations* et en accord avec le contexte local.
* Aider et inciter les hauts responsables à finaliser et à approuver les procédures opérationnelles permanentes dans/à [*contexte*] auprès des cadres dirigeants afin qu’ils s’entendent sur leur version définitive et les approuvent.
* Se concerter avec les chefs des organisations et les chefs de file du/des[*groupes sectoriels/secteurs*] pour faire en sorte que les voies de renvoi figurent dans les formations à la PEAS et qu’elles soient bien comprises de tous les acteurs dans/à [*contexte*]

**Points d’accès pour le signalement**

* S’employer avec le réseau PEAS, le réseau chargé de la responsabilité à l’égard des populations touchées et le réseau chargé de la communication avec les communautés, les fournisseurs de services en matière de protection de l’enfance/lutte contre la violence sexiste, les acteurs de la protection et les autres parties concernées pour connaître les préférences de la communauté en matière de signalement d’allégations sensibles.
* Aider le réseau PEAS et le réseau chargé de la responsabilité à l’égard des populations touchées à cartographier les mécanismes de plainte et de retour d’informations existants dans/à [contexte] afin d’identifier les lacunes en matière d’accès de la communauté aux mécanismes de signalement de plaintes sensibles.
* Sur la base de la cartographie des mécanismes de plainte et de retour d’informations et des préférences de la communauté, aider les membres du réseau à renforcer les points d’accès existants et/ou à en créer de nouveaux afin de combler les lacunes en matière d’accès au signalement, de façon à ce qu’il existe des voies sûres, accessibles et adaptées au contexte permettant à tout membre de la communauté de déposer des plaintes faisant état d’actes d’exploitation ou d’atteintes sexuelles
* En cas de lacunes importantes, en coordination avec le réseau PEAS et/ou le réseau chargé de la responsabilité à l’égard des populations touchées et avec l’approbation des hauts responsables, appuyer la mise en place d’un système collectif de dépôt de plaintes (par exemple, un centre d’appels) assorti de protocoles de réception et de renvoi des plaintes clairement définis, conformes aux procédures opérationnelles permanentes dans/à [contexte]. [*Si les courriels sont une voie appropriée, le(la) Coordonnateur(trice) administrera un compte de messagerie électronique neutre destiné à recevoir et à transmettre les plaintes*].

**Formation du personnel aux points d’accès**

* Aider le réseau PEAS à assurer des formations interorganisations sur les bonnes pratiques en matière de réception et de renvoi des plaintes à l’intention des points de contact PEAS, des acteurs de la protection, de la lutte contre la violence sexiste et de la protection de l’enfance, ainsi que de tous les acteurs intervenant dans des mécanismes de plainte et de retour d’informations, afin que tous les acteurs susceptibles de recevoir des plaintes de ce type soient en mesure de reconnaître les cas d’exploitation et d’atteintes sexuelles et sachent vers qui renvoyer les allégations dans le cadre du CBCM conjoint.
* Aider le réseau PEAS à diffuser les coordonnées des points de contact PEAS auprès du personnel et de la population touchée, de façon que toute la communauté d’aide connaisse le mécanisme de signalement officiel de chaque membre du réseau et puisse y accéder

**Renvoi des plaintes et orientation vers des services d’assistance**

* Si le(la) Coordonnateur(trice) reçoit directement une allégation, la renvoyer vers l’organisation concernée, orienter le/la rescapé(e) vers les services disponibles sur la base de son consentement éclairé, et assurer un suivi approprié après l’orientation, conformément aux procédures opérationnelles permanentes et aux pratiques exemplaires.

**Suivi et évaluation**

* Conserver les données agrégées et anonymisées sur les tendances communiquées par les membres et d’autres acteurs sur place, afin de saisir les tendances de l’exploitation et des atteintes sexuelles dans/à [*contexte*] et d’aider les parties prenantes à ajuster leurs programmes.
* Coordonner la cartographie des partenaires dans le pays et l’accord sur l’organisme chef de file pour l’évaluation de la PEAS, le plan de mise en œuvre et le renforcement des capacités des partenaires communs.

**Assistance centrée sur les victimes/rescapé(e)s**

*En coordination avec le [groupe sectoriel/secteur] de la protection, les sous-[groupes sectoriels/secteurs] de la lutte contre la violence sexiste et de la protection de l’enfance [et le spécialiste des droits des victimes/défenseur des droits des victimes sur le terrain/point de contact pour les droits des victimes] :*

* Mobiliser le réseau PEAS pour qu’il facilite la cartographie des services disponibles et des lacunes en matière de soutien sanitaire, juridique, psychosocial et matériel.
* S’assurer que les procédures opérationnelles permanentes dans/à [*contexte*] relatives au renvoi des plaintes intègrent les voies d’orientation vers les services de protection, de lutte contre la violence sexiste et de protection de l’enfance, afin qu’ils fournissent une assistance immédiate aux plaignants et aux victimes/rescapé(e)s.
* Aider le réseau à former les fournisseurs de services d’assistance aux composantes des services concernant spécifiquement la PEAS

**Responsabilité, y compris enquêtes**

* Diffuser et partager auprès des membres du réseau PEAS et des partenaires externes les normes de bonnes pratiques en matière d’enquêtes centrées sur les victimes/rescapé(e)s.
* Coordonner et soutenir sur le plan technique la tenue d’une formation sur les lignes directrices et les protocoles PEAS régissant les enquêtes centrées sur les victimes/rescapé(e)s.
* Incorporer les normes de bonnes pratiques dans les pratiques du réseau PEAS visant à faire en sorte que les victimes/rescapé(e)s d’exploitation ou d’atteintes sexuelles soient informés et/ou soutenus dans le cadre des enquêtes et des processus de responsabilité.
* Fournir un appui technique, selon que de besoin, pour que les enquêtes soient fondées sur des approches adaptées aux besoins de l’enfant et sensibles à la problématique femmes/‑hommes, et que ces normes soient adoptées par les membres du réseau PEAS.

**Promotion de l’échange d’informations :**

**Sensibilisation active des partenaires externes**

* Contacter activement les entités pertinentes qui ne participent pas au réseau PEAS ou au CBCM conjoint pour faire en sorte qu’elles connaissent les activités de PEAS et pour favoriser les liens et les échanges d’informations en la matière.

**Recommandations aux hauts responsables et aux organes d’appui**

* Informer régulièrement les hauts responsables des évolutions et des défis en matière de PEAS dans le pays, afin de garantir un engagement constant et de combler les lacunes dans la mise en œuvre de la PEAS.
* Recueillir et analyser les contributions des points de contact PEAS et des autres collègues concernés, identifier les tendances et les problèmes récurrents, et adresser des recommandations aux hauts responsables afin de renforcer la prise de décisions stratégiques et opérationnelles en matière de PEAS.
* Tenir les organes régionaux et mondiaux régulièrement informés, afin qu’ils soient au courant des activités de PEAS dans/à [contexte].

**Qualifications et expérience requises :**

**Expérience professionnelle :**

* Niveau P4 (ou au moins 7 ans d’expérience professionnelle) et diplôme universitaire de niveau supérieur [*un niveau P3 (ou au moins 5 ans d’expérience professionnelle)* et un diplôme universitaire de niveau supérieur peuvent convenir dans certains contextes]
* Expérience de terrain dans l’humanitaire ou le développement, idéalement dans la PEAS
* Bonne connaissance de l’architecture internationale du développement et de l’aide humanitaire
* Connaissance du système des Nations Unies et des structures de coordination mondiales (par exemple, le IASC)
* Aptitude avérée à élaborer et/ou mettre en œuvre un plan d’action/une stratégie
* Une expérience dans l’élaboration et la facilitation d’activités de formation et de renforcement des capacités est un atout
* Une connaissance des mesures destinées à assurer la protection et la confidentialité des données est un atout

**Compétences :**

* Capacité de coordination (une expérience à un poste de coordination interorganisations est un atout)
* Professionnalisme (intégrité, objectivité et compétence professionnelle avérées)
* Aptitude à communiquer et à faciliter, et compétences relationnelles
* Aptitude à travailler avec différentes parties prenantes et à dégager un consensus

Capacité de sensibilisation d’un large éventail d’acteurs

* Leadership (aptitude à diriger un réseau technique)
* Aptitude à rassembler (aptitude à dialoguer au niveau de la haute direction et à remporter l’adhésion)
* Aptitude à résoudre des problèmes (savoir ce qui doit être fait et aptitude à identifier les ressources nécessaires pour le faire)

**Langues :**

* Connaissance de l’anglais requise
* La connaissance [d*’une ou plusieurs langue(s) locale(s)*] est un atout

**Critères comportementaux :**

* Sensibilité à la diversité culturelle, à la discrimination et à la problématique femmes-hommes
* Aptitude à interagir en toute sécurité et avec tact avec les victimes/rescapé(e)s
* Aptitude à travailler dans un environnement stressant
* Aptitute à déléguer

1. Le cadre type de référence du Coordonnateur PEAS s’inspire des bonnes pratiques et des accords figurant dans la Boîte à outils 2016 du IASC sur la PEAS. Il a été élaboré avec les contributions de praticiens internationaux et présents sur place. [↑](#footnote-ref-2)
2. *IASC Strategy on Protection from Sexual Exploitation and abuse and Sexual Harassment* (2021), disponible [ici](https://psea.interagencystandingcommittee.org/sites/default/files/2021-04/Strategy-%20Protection%20from%20and%20response%20to%20Sexual%20Exploitation%20and%20Abuse%20%28SEA%29%20and%20Sexual%20Harassment%20%28SH%29.pdf) ; *IASC Plan for Accelerating PEAS in Humanitarian Response at Country-Level* (2018), disponible [ici](https://psea.interagencystandingcommittee.org/sites/default/files/2020-06/iasc_plan_for_accelerating_psea_in_humanitarian_response.pdf) ; *Stratégie du Secrétaire général des Nations Unies visant à prévenir l’exploitation et les atteintes sexuelles* (2017), disponible [ici](https://undocs.org/A/71/818). [↑](#footnote-ref-3)
3. Dans les pays où la situation des réfugiés constitue la principale préoccupation humanitaire, le(la) Coordonnateur(trice) PEAS doit se trouver dans les locaux du HCR et faire rapport aussi bien au Représentant du HCR qu’au Représentant spécial (adjoint) du Secrétaire général/Coordonnateur de l’action humanitaire/Coordonnateur résident, selon le cas (voir la [*Note conjointe HCR-OCHA sur la coordination des situations mixtes dans la pratique*](https://www.unhcr.org/fr/excom/icm/53d261596/note-conjointe-hcr-ocha-coordination-situations-mixtes-pratique.html)*).* [↑](#footnote-ref-4)
4. Les normes comprennent, sans s’y limiter, les [Normes opérationnelles minimales relatives à la protection contre l’exploitation et les atteintes sexuelles](https://aap-inclusion-psea.alnap.org/help-library/Minimum%20Operating%20Standards%20on%20PSEA) et [l’Indice de la Norme humanitaire fondamentale relatif à la protection contre l’exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels](https://www.chsalliance.org/get-support/resource/CHS). [↑](#footnote-ref-5)